

DE/31/4.1.1/20230404/17

Nombre de Conseillers en exercice :	33	EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Présents :	29	
Représentés :	4	
Non représentés :	0	Séance du 4 avril 2023
L'an deux mille-vingt-trois et le quatre avril le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le vingt-huit mars, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.		
Votants :	33	Étaient présents également :
Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjoint au Maire. Evelyne ESPENON, Gérard PREVOT, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Michel MUS, Sandy ROUVEL, Younès BOUROHI, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Cyrille GEEL, Vital DELESNERAC-DEMENIVILLE, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU, Mohammed AÏTANE, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux.		
Étaient représentés : Rosa-Lila HAMMACHE, Quentin ROUVIERE, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES		
Étaient absents et non représentés : Néant		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AÏTANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.		

PORTANT CREATION DE POSTES DE TITULAIRES

Madame Annie GARNERO, Maire adjoint déléguée au personnel, informe l'Assemblée, de la nécessité de procéder à la création de cinq nouveaux postes au tableau des effectifs du personnel communal :

- 3 postes d'Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet (catégorie C),
- 1 poste d'Attaché principal à temps complet (catégorie A),
- 1 poste d'Ingénieur principal à temps complet (catégorie A),

Le Conseil Municipal, Madame Annie GARNERO, entendue et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L332-14 et L332-8,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la nécessité de créer ces cinq postes précités ;

DECIDE la création de ces cinq nouveaux postes au tableau des effectifs du personnel communal ;

PRECISE que les crédits nécessaires au financement de ces postes sont inscrits à l'article 64111 du budget communal ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.
Pour copie conforme.

Christian GROS



Maire de MONTEUX

Acte Exécutoire

Transmis le : 4.05.2023

Publié le : 4.05.2023.

Notifié le :

Mohammed AÏTANE

Secrétaire de séance